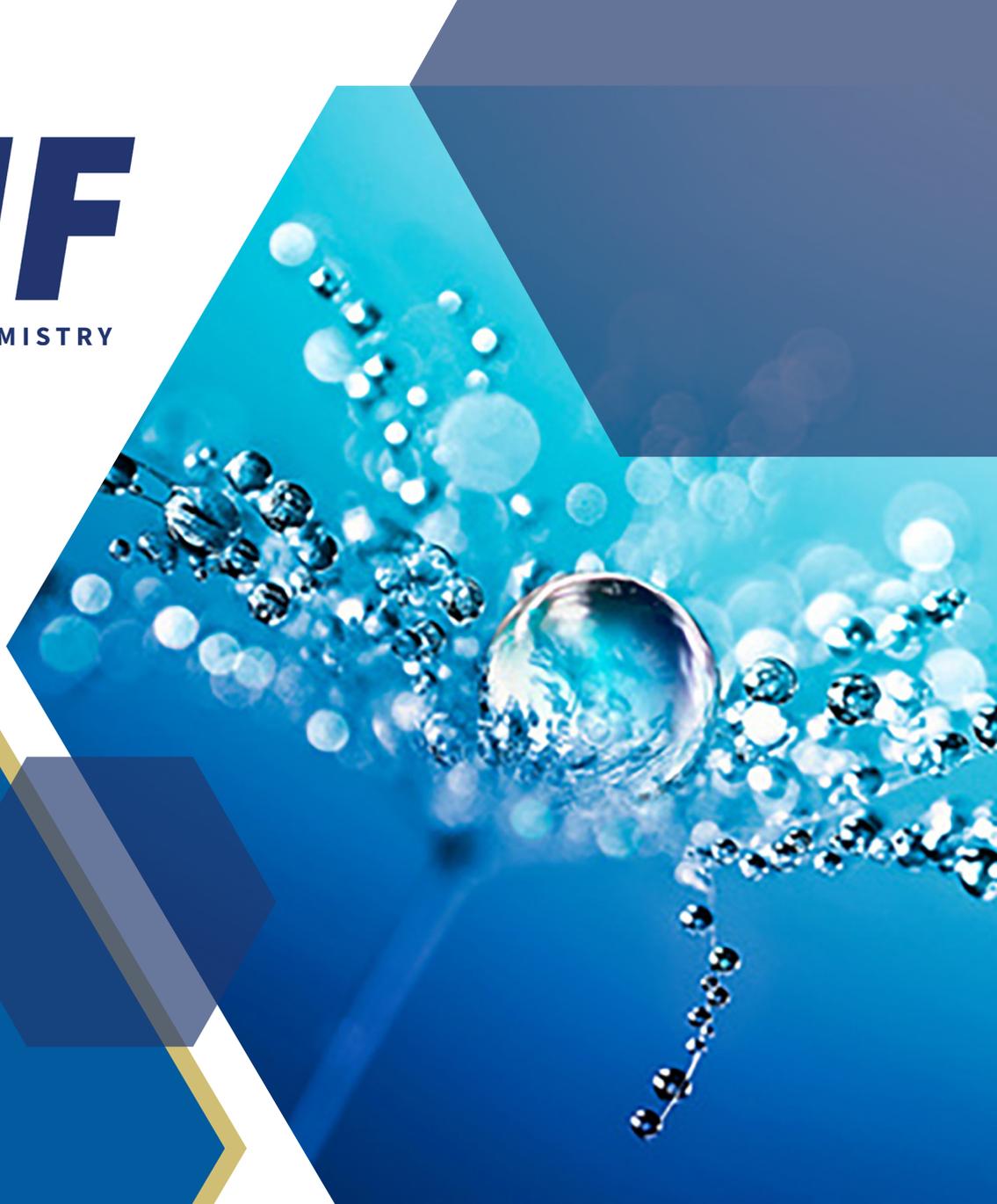


SNF

RESPONSIBLE CHEMISTRY



CHARTE

**ACHATS
RESPONSABLES**

INTRODUCTION

UNE CROISSANCE DURABLE RESPECTUEUSE DES HOMMES ET DE L'ENVIRONNEMENT

SNF est un acteur incontournable des métiers de l'eau et dans toutes les applications industrielles en découlant. Nos nombreuses actions entreprises depuis plusieurs années en matière de Développement Durable et RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), en particulier dans le domaine environnemental, social et économique (bilan énergie, bilan carbone, rapport développement durable, bilan social...) témoignent de notre volonté d'une chimie plus responsable et durable.

Dans ce contexte, tout comme nos salariés qui doivent suivre le code de conduite du groupe SNF, nous avons rassemblé et formalisé nos engagements auxquels doivent adhérer nos partenaires et nos sous-traitants dans cette charte d'Achats Responsables. Cette adhésion est importante pour l'évaluation de nos fournisseurs ainsi que pour notre processus de sélection.

SNF est engagé dans un développement à long terme d'achats durables avec des partenaires locaux et internationaux dont les politiques éthiques, sociales et environnementales respectent les nôtres et notamment le Pacte Mondial de l'ONU.

Par cette charte, nous réaffirmons nos exigences envers nos fournisseurs pour :

- **Respecter le droit international en matière des Droits de l'Homme et à veiller que toute forme de travail ne porte pas atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes ainsi que le Respect des droits internationaux en matière de conditions de travail (Convention Fondamentale de l'Organisation Internationale du Travail).**
- **Garantir la liberté d'expression et d'association, assurer la sécurité des informations, lutter contre le travail obligatoire, le travail des enfants et contre toutes formes de discrimination.**
- **Agir contre la corruption et avoir une éthique des affaires irréprochable en luttant contre toute forme d'extorsion, de conflits d'intérêts, de fraudes, de blanchiment d'argent et de pratique anticoncurrentielle.**
- **Maitriser et réduire les impacts de leurs activités sur l'environnement et se conformer aux exigences réglementaires.**

SNF rappelle enfin à ses partenaires et ses fournisseurs de se conformer aux lois et réglementations nationales dans lesquelles ils exercent une activité.

1 PRINCIPES ACHATS RESPONSABLES

EGALITÉ ET RESPECT DE L'EMPLOYÉ

SNF demande à ses fournisseurs de traiter ses employés équitablement sans aucune discrimination directe ou indirecte (sexuelle, ethnique, religieuse, handicapée, syndicale, politique). Nos collaborateurs doivent offrir une égalité d'accès à l'emploi ainsi qu'une égalité salariale. Les fournisseurs doivent aussi combattre le harcèlement ainsi que l'intimidation que peuvent subir les employés.

FORME DU TRAVAIL

SNF demande à ses fournisseurs d'être intransigeants quant au respect du cadre réglementaire et législatif du travail et demande de bannir toutes formes de travail forcé, illégal, dissimulé, illicite, non contracté ou non-réglementé.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'ASSOCIATION

SNF exige de ses partenaires un respect des libertés d'expression et d'association des employés. Les fournisseurs s'engagent donc à respecter les principes de liberté d'expression, d'association et de protection du droit syndical dans le respect de la législation locale.

LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LES DROITS DE L'HOMME

SNF demande à ses collaborateurs de n'employer aucun enfant et en cas d'exigence légale en vigueur prévoyant un âge supérieur, n'employer aucun enfant d'un âge inférieur à celui défini par la loi. N'imposer aucun travail forcé et respecter les droits de l'homme et de l'OIT.

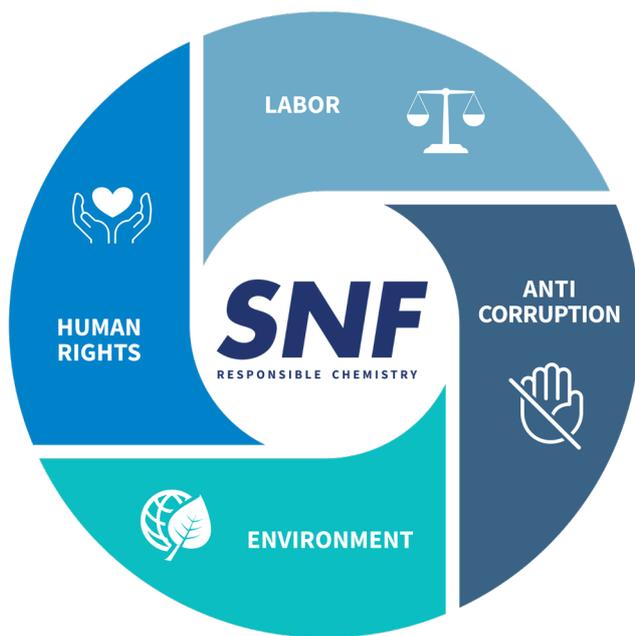
CORRUPTION

SNF demande à ses fournisseurs d'avoir un comportement juste, honnête et éthique et de suivre le principe de la concurrence ouverte et loyale suivant le cadre législatif du pays. Toute tentative de corruption (Pot-de-vin, ...) sera immédiatement sanctionnée. Le favoritisme est aussi une pratique à éliminer.

ENVIRONNEMENT

Pour avoir une relation long-terme durable, SNF demande à ses fournisseurs et ses collaborateurs de mettre la problématique environnementale au premier plan. Cela doit être une priorité. Les collaborateurs doivent se conformer aux lois, règlements et normes environnementales nationales et internationales qui concernent le pays dans lequel travaillent les collaborateurs. Ils doivent adopter une stratégie environnementale durable du moyen de fabrication jusqu'à l'emballage.

2 RESPECT GENERAL DU PACTE MONDIAL DES 10 PRINCIPES DE L'ONU



Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement et de lutte contre la corruption via 4 axes :

1. Droits de l'homme (Respect du droit international relatif aux droits de l'homme ; respect du droit de l'Homme).
2. Normes du travail (Liberté d'association, droit de négociation collective, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition du travail des enfants, élimination des discriminations en emploi et profession).
3. Environnement (Approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement, promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement, favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement).
4. Lutte contre la corruption (Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin).

SNF exige de ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses partenaires ainsi que de ses sous-traitants l'adhésion à ces principes, et le strict respect des lois nationales et internationales pour contribuer au succès mutuel à long terme de toutes les parties.



3 NON RESPECT DE LA CHARTE SNF

Si les dispositions contenues dans cette Charte ne sont pas respectées, la relation commerciale pourra être reconsidérée voire abrogée et des actions correctives seront mises en œuvre conformément aux termes des contrats d'Achat correspondant.

Un dispositif par email est mis en place auprès de notre déontologue pour informer SNF d'une situation de violation des réglementations, de la charte d'achat responsable ou du code de conduite du groupe SNF dans lequel votre identité peut rester anonyme : ethics@snf.com.

Tous les emails de soupçons ou de signalements sont les bienvenues afin d'évoluer et de collaborer dans un environnement sain, responsable et durable.



SNF
RESPONSIBLE CHEMISTRY

www.snf.com

Édition mai 2021